

# Fiche de données de sécurité

page: 1/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

# 1.1. Identificateur de produit

# Cleravo

UFI: 2EY2-K7AY-R00S-UHAG

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: produit phytosanitaire, herbicide

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BASF SE 67056 Ludwigshafen GERMANY Adresse de contact:
BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

# 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

# Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

En vigueur en France.

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Repr. 2 H361 Susceptible de nuire au foetus.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:







Mention d'avertissement:

Attention

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

# Mention de Danger:

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361 Susceptible de nuire au foetus.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou

l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de

protection des yeux ou du visage.

P201 Veiller à obtenir des instructions spéciales avant utilisation.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation/éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

P405 Garder sous clef.

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des

déchets spéciaux ou dangereux.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-, imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique, 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

## 2.3. Autres dangers

## Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.1. Substances

Pas applicable

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

# 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

produit phytosanitaire, herbicide, suspension concentrée (SC)

# Ingrédients soumis à réglementation

Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-

Teneur (W/W): 22,65 % Aquatic Acute 1 Numéro CAS: 90717-03-6 Aquatic Chronic 1 Numéro-CE: 402-790-6 H400, H410

Numéro d'enregistrement REACH:

01-0000015252-80

imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-

méthoxyméthylnicotinique

Teneur (W/W): 3,18 % Repr. 2 (foetus)
Numéro CAS: 114311-32-9 Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1

Facteur M - aigüe: 10 Facteur M - chronique: 10 H361d, H400, H410

Acide benzènesulfonique, hydroxy-, polymère à base de formaldéhyde, phénol et urée, sel de sodium

Teneur (W/W): < 3 % Eye Dam./Irrit. 2 Numéro CAS: 102980-04-1 Aquatic Chronic 3

H319, H412

2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Teneur (W/W): < 0,005 % Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 2682-20-4 Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro-CE: 220-239-6 Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Numéro d'enregistrement REACH: Skin Corr./Irrit. 1B 01-2120764690-50 Eye Dam./Irrit. 1 Numéro INDEX: 613-326-00-9 Skin Sens. 1A

Numéro INDEX: 613-326-00-9 Skin Sens. 1A

Aquatic Acute 1
Aquatic Chronic 1
Facteur M - aigüe: 10
Facteur M - chronique: 1

H330, H317, H314, H301 + H311, H400, H410

EUH071

Les limites de concentrations spécifiques

Skin Sens. 1A: >= 0,0015 %

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Retirer les vêtements souillés.

#### Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

#### Après contact avec la peau:

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

# Après contact avec les yeux:

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

# Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, oxydes d'azote, composés halogénés, oxydes de soufre

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

## 5.3. Conseils aux pompiers

Equipement particulier de protection:

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

#### Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur. Porter un équipement de protection adéquat.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Protéger des températures inférieures à :0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) endessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à :40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) audessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de limites connues d'exposition professionnelle spécifiques à la substance.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations faibles ou de durée d'action courte: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques ou inorganiques, acides inorganiques, basiques et de particules toxiques(p.ex. EN 14387 Type ABEK-P3).

#### Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en rubrique 15. L'utilisateur final (agriculteur, ...) doit se référer, pour le contrôle de son exposition et de sa protection individuelle, aux indications figurant en rubrique 15 du présent document.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide Etat physique: liquide Couleur: blanc(he) Odeur: aromatique(s)

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation.

Point de fusion: env. 0 °C

Données se rapportant au solvant

Point d'ébullition: env. 100 °C

Données se rapportant au solvant

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité:

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair:

Non inflammable.

Température d'auto-inflammation: 614 °C (DIN EN 14522)

Décomposition thermique: 195 °C, 90 kJ/kg

> (température Onset) 310 °C, 140 kJ/kg (température Onset)

Il ne s'agit pas d'une substance auto-décomposable au sens de la

classe 4.1 de la réglementation de transport ONU.

Valeur du pH: env. 3 - 5

(20 °C)

(mesuré(e) avec le produit non dilué)

Viscosité dynamique: env. 187 mPa.s

(40 °C, 10 1/s)

Solubilité dans l'eau: dispersible

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):

Ces informations proviennent des

propriétés de chacun des

composants.

Données relatives à : Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl-

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): -1,41 (Ligne directrice 117 de

(21 °C; Valeur du pH: 7) I'OCDE)

-----

Pression de vapeur: env. 23 hPa

(20 °C)

Données se rapportant au solvant

Densité: env. 1,11 g/cm3

(20 °C)

densité de vapeur relative (air):

non applicable

#### 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

# Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et

chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation:

non applicable

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

#### 10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

# 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

# Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après une ingestion unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 423 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,043 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 5.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

# **Irritation**

Evaluation de l'effet irritant:

Non-irritant pour la peau. Non-irritant pour les yeux.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation

lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

page: 11/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

#### Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2-méthylisothiazol-3(2H)-one

Données expérimentales/calculées:

test de Buehler cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

#### mutagénicité des cellules germinales

#### Evaluation du caractère mutagène:

Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

## cancérogénicité

# Evaluation du caractère cancérogène:

Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

# toxicité pour la reproduction

#### Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

## Toxicité pour le développement

#### Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Evaluation du caractère tératogène:

Les essais sur animaux ont apporté des indications pour un effet néfaste sur le développement/tératogène.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

page: 12/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Danger par aspiration

Pas de danger par aspiration attendu.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Effets interactifs

Pas de données disponibles.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 19,59 mg/l, Oncorhynchus mykiss (statique)

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 51,4 mg/l, Daphnia magna (statique)

Plantes aquatique(s):

CE10 (7 j) 0,287 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba

CE50 (7 j) 0,511 mg/l (taux de croissance), Lemna gibba

Données relatives à :Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (35 j) >= 10 mg/l, Oncorhynchus mykiss

Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-

5-méthoxyméthylnicotinique Effets chroniques sur poissons:

NOEC (28 j) 1,22 mg/l, Cyprinodon variegatus

-----

Données relatives à :Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) 100 mg/l, Daphnia magna

Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (21 j) > 10 mg/l, Daphnia magna (semi-statique)

....

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

Données relatives à :Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :Acide 8-quinolinecarboxylique , 7-chloro-3-méthyl-

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

\_\_\_\_\_

Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Potentiel de bioaccumulation:

Facteur de bioconcentration(FBC): < 1, Lepomis macrochirus (Méthode OCDE 305) Ne s'accumule pas dans les organismes.

-----

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :imazamox (ISO); acide (RS)-2-(4-isopropyl-4-méthyl-5-oxo- 2-imidazolin-2-yl)-5-méthoxyméthylnicotinique

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

volatilité: La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Données relatives à :Acide 8-quinolinecarboxylique, 7-chloro-3-méthyl-

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation

page: 15/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Version précédente: 8.0

endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement déléqué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

## 12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

# 12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **Transport terrestre**

ADR

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX,

QUINMÉRAC)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

**RID** 

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX, Nations unies:

QUINMÉRAC)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

Transport fluvial intérieur

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

UN3082

Nom d'expédition des Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX,

QUINMÉRAC)

Classe(s) de danger pour le 9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage: Ш Dangers pour oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur:

Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche Non évalué

**Transport maritime** Sea transport

**IMDG IMDG** 

Numéro ONU ou numéro

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

UN 3082 UN number or ID

number:

MATIERE **UN** proper shipping name:

DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEME NT, LIQUIDE, N.S.A. (IMAZAMOX, QUINMÉRAC)

UN 3082

**ENVIRONMENTAL** LY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (IMAZAMOX, QUINMERAC)

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

9. EHSM

date d'impression 18.04.2024

Classe(s) de danger pour 9. EHSM Transport hazard

le transport:

Groupe d'emballage: Packing group: Ш Ш Dangers pour Environmental oui ves

l'environnement: Polluant marin: OUI hazards: Marine pollutant:

YES

UN 3082

**ENVIRONMENTAL** 

LY HAZARDOUS

SUBSTANCE.

LIQUID, N.O.S.

(IMAZAMOX.

9, EHSM

None known

Ш

yes

QUINMERAC)

Précautions particulières à EmS: F-A; S-F

prendre par l'utilisateur:

Special precautions EmS: F-A; S-F

for user:

number:

name:

class(es):

Transport aérien Air transport

UN 3082

IATA/ICAO IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro

Classe(s) de danger pour

Groupe d'emballage:

le transport:

Dangers pour

l'environnement:

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

**MATIERE** DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEME NT. LIQUIDE. N.S.A.

(IMAZAMOX. QUINMÉRAC)

Transport hazard 9, EHSM

class(es):

Packing group: Environmental

UN number or ID

UN proper shipping

hazards:

Précautions particulières à Aucun connu Special precautions

prendre par l'utilisateur: for user:

Ш

oui

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les règlementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk is not intended.

## **Autres informations**

Le produit peut être expédié en tant que produit non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins, conformément aux dispositions de divers organismes de réglementation :

ADR, RID, ADN: Disposition spéciale 375;

JT/T617.3; IMDG: 2.10.2.7; IATA: A197;

TMD: Disposition spéciale 99(2);

49CFR: §171.4 (c) (2).

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):

Entrée dans la liste dans la règlementation: E1 Entrée dans la liste dans la règlementation: E2

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510, 4511 Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9

EEquipements de protection individuelle pour l'utilisateur final (agriculteur...)

Protection de l'opérateur et du travailleur Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise

en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Pour l'opérateur, porter

Application avec un pulvérisateur à rampe

Pour se protéger l'opérateur doit porter:

Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur:

- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)
- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- un EPI manches longues (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison précitée,

#### Pendant l'application :

- \* tracteur avec cabine :
- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.
- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- \* tracteur sans cabine:
- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.
- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1

#### Protection du travailleur :

- un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1
- des gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) en cas de contact avec la culture traitée.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe3 Pour protéger les organismes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%.

Délai de rentrée dans la parcelle : 48 heures

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: **Cleravo** 

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Pour une utilisation appropriée et en toute sécurité de ce produit, merci de vous référer aux conditions indiquées sur l'étiquette du produit.

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Aquatic Acute Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic Danger pour le milieu aquatique - chronique

Skin Sens. sensibilisation de la peau Repr. Toxicité pour la reproduction

Eye Dam./Irrit. Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Acute Tox. Toxicité aiguë

Skin Corr./Irrit. Corrosion/irritation cutanée

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la

santé humaine et l'environnement. Peut provoquer une allergie cutanée. Susceptible de nuire au foetus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H361d Susceptible de nuire au foetus.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H330 Mortel par inhalation.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H301 + H311 Toxique par ingestion ou par contact cutané

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

# **Abréviations**

H317

H361

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC: Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport

page: 21/21

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 05.07.2022 Version: 9.0
Date de la version précédente: 17.11.2020 Version précédente: 8.0

Date de la version précédente: 17.11.2020 Date / Première version: 26.04.2013

Produit: Cleravo

(ID Nr. 30637631/SDS\_CPA\_FR/FR)

date d'impression 18.04.2024

international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.